

GÉOGRAPHIE MILITAIRE

VI

ALGÉRIE et TUNISIE

Colonel NIOX

Nb de pages : 8	Taille :	Date : Décembre 2005
Référence : GÉOGRAPHIE MILITAIRE - ALGÉRIE et TUNISIE - 2ème édition - 1890		
Auteurs : Colonel NIOX		
Chapitre : TUNISIE. - GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION		
Destinataires : Visiteurs du site http://aj.garcia.free.fr		
Remarques		
Merci pour vos encouragements à aj.garcia@free.fr		

Plein écran

Sommaire

TUNISIE.	7
GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION	7

TUNISIE.

GOVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Depuis l'établissement du protectorat, la régularité et la surveillance introduites dans l'exploitation des ressources naturelles du pays et dans la perception des impôts ont transformé la situation du pays, tandis que la protection partout assurée aux étrangers les a attirés en assez grand nombre pour que le prix des terres ait déjà plus que triplé.

La population indigène offre, dans son ensemble, la même composition que celle de l'Algérie, c'est-à-dire un mélange de Berbères et d'Arabes, avec de nombreux israélites et quelques Européens dans les villes de commerce de la côte. Toutefois, les indigènes de la classe élevée et les fonctionnaires ont, comme les Turcs, généralement adopté le costume européen et une manière de vivre semi-européenne. Ils n'ont pas, comme les Algériens, conservé la caractéristique arabe. Parmi les Européens, les Maltais et les Italiens sont les plus nombreux. Ils sont naturellement attirés dans ce pays par la facilité des communications et par des conditions de climat semblables à celles sous lesquelles ils ont l'habitude de vivre.

La population totale est évaluée à 1,300,000 ou 1,400,000 individus, sur lesquels 39,000 protégés européens qui comprennent 15,000 Français, 12,000 Italiens, 12,000 Anglais ; ceux-ci sont, pour la plupart, des Maltais.

Les Maltais sont catholiques et habitués à considérer comme leur protecteur naturel plutôt leur évêque que leur consul. C'est une des raisons de plus pour la France de couvrir d'une bienveillante et attentive protection les intérêts catholiques dans la Régence, et d'y maintenir un clergé français.

Les 15,000 protégés français se décomposent en 2,800 Français, 8,000 Algériens musulmans, 4,200 juifs algériens.

Les conditions du protectorat sont réglées par le traité du Bardo (1881) et par le traité de la Marsa (8 juin 1883) qui attribue au résident général, représentant du protectorat, une haute autorité sur tous les services administratifs et une sorte de droit de veto à l'égard des mesures en désaccord avec la politique française. Il représente d'ailleurs officiellement le bey dans toutes les relations extérieures.

Les ministres du bey ne fonctionnent que sous son contrôle et les administrations sous celui de contrôleurs français établis à la Goulette ; au Kef, à Nebeul, à Sousse, à Sfax, à Gafsa.

Le pays est divisé en districts ou *outans*, administrés par des caïds ou par des kalifas qui les représentent.

Un tribunal français a été institué à Tunis (27 mars 1883) et des justices de paix à Tunis, la Goulette, Bizerte, Sousse, Sfax, Le Kef. Les puissances étrangères ont consenti à la suppression de leurs tribunaux consulaires et des privilèges que leur accordaient les capitulations.

Les services financiers ont été réorganisés. La dette publique a été régularisée, convertie en rentes garanties par l'État français et réduite à 142,550,000 francs. Le budget se solde par des plus-values notables.

Le chiffre des exportations s'est augmenté de plus d'un quart ; celui des importations a plus que doublé. Le régime de la propriété foncière a été réglé ; des établissements d'instruction ont été créés ; de grands travaux ont été entrepris pour la création d'un port à la Goulette, de routes et de chemins de fer.

La création d'une ligne ferrée qui réunira Gabès à Bône par Gafsa, Tebessa, et Constantine, décidée en principe, est destinée à changer singulièrement l'état économique des vastes pays producteurs de dattes, en assurera définitivement la pacification, et en permettra l'accès aux capitaux européens.

Enfin, et surtout, la France doit songer à créer un port en eaux profondes sur les côtes orientales. L'œuvre accomplie par la France est déjà considérable, et, sans oser promettre que la Tunisie française retrouvera la prospérité de l'ancienne Afrique romaine, on peut dire que la conquête elle-même et l'organisation de la conquête sont des titres d'honneur pour ceux qui les ont conçues et les ont exécutées.